



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

ligne Nantes Bordeaux

Question écrite n° 20204

Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur la nécessité de procéder à la modernisation de la ligne ferroviaire Nantes Bordeaux. Il lui demande si l'Etat entend, à l'occasion des prochains contrats de Plan avec les régions, privilégier un volet interrégional, notamment pour le financement d'équipements d'intérêt interrégional, et réserver des crédits spécifiques à l'amélioration des liaisons ferroviaires hors TGV dont l'intérêt pour l'aménagement du territoire est reconnu. Cet engagement de l'Etat pourrait ainsi être complété par les régions et les Réseaux ferrés de France (RFF). A défaut d'un engagement de principe de l'Etat pour cofinancer ces travaux de modernisation, c'est la pérennité même de cette ligne qui pourrait être remise en cause alors qu'elle constitue un élément essentiel de l'aménagement du territoire et de la coopération des régions de la façade atlantique.

Texte de la réponse

Les régions Pays de la Loire, Poitou-Charentes et Aquitaine, intéressées par la ligne Nantes Bordeaux, ont souhaité lancer une étude sur les potentialités de trafic de cette ligne ainsi que sur les différentes pistes d'amélioration possible des services offerts. Cette première étude vient de s'achever. Un approfondissement de cette étude pourrait utilement être effectué pour préciser les améliorations de service les plus pertinentes, à la fois en matière de consistance des dessertes, de fréquences, et de temps de parcours. Les conclusions de ces études devront alimenter, le moment venu, les réflexions des différents partenaires dans le cadre des discussions relatives à l'élaboration des schémas de service et des prochains contrats de plan.

Données clés

Auteur : [M. Michel Hunault](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (6^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20204

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 octobre 1998, page 5515

Réponse publiée le : 29 mars 1999, page 1903